



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du 31 Décembre 2018 (par voie électronique)

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Luc ROUX

Assiste : M. Yves BEGON, Président des Compétitions.

CHAMPIONNAT FUTSAL R 2 – 2^{ème} PHASE

Suite au retrait de 3 clubs (Futsal Pont de Claix, A.S. PTT Saint Etienne, Lyon Moulin à Vent) avant le début de la compétition, 21 clubs (au lieu des 24 prévus) ont participé à la 1^{ère} phase du Championnat Futsal R2 et compte tenu des dispositions fixées à l'article 13.2 du Règlement de l'épreuve, la Commission retient le principe de constituer :

* 2 poules d'Accession de 6 clubs regroupant 12 équipes (les 4 premières de chaque poule)

* 2 poules de Maintien comprenant les 9 équipes restantes, soit une poule de 5 et une poule de 4 ;

Eu égard aux classements obtenus dans les trois poules à la fin de la 1^{ère} phase, les équipes sont réparties de la sorte pour la 2^{ème} phase du championnat Futsal R2.

ACCESSION

Poule A : A.S. Martel Caluire (2) - F.C. Clermont Métropole – Futsal Cournon – A.S.J. Irigny-Venières – Futsal Mormant - P.L.C.Q Futsal Club.

Poule B : Futsal Lac d'Annecy - J.O.G.A. – R.C.V. Futsal – Vie et Partage – F.C. Valence - Pays Voironnais Futsal ou R.C.A. Futsal.

Nota - Pays Voironnais Futsal est concerné par une procédure entraînant un retrait de points au classement. Le club a interjeté appel de cette décision. Si celle-ci est confirmée, le club pouvant bénéficier de la place en poule Accession serait R.C.A. Futsal qui de fait deviendrait 4^{ème} de sa poule.

MAINTIEN

Poule C : Aix les Bains F.C. - F.C. De Limonest - M.D.A. Futsal (2) – A.S. Romans – R.C.A. ou Pays Voironnais Futsal

Poule D : E.S. Futsal Andrézieux – Futsal Saône Mont D'Or (2) – L'Odyssée – Seynod Futsal

RAPPEL

La 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase du championnat Futsal R2 est fixée au 26 janvier 2019.

5^{ème} et DERNIER TOUR REGIONAL DE LA COUPE NATIONALE FUTSAL

Ces rencontres sont programmées pour le **samedi 11 janvier 2019 à 18h00** aux gymnases des clubs 1ers nommés.

Recevants		Visiteurs	
580924	F. FURI 69 (Rillieux La Pape)	553627	F.C. CHAVANOZ
554218	CONDRIEU FUTSAL CLUB	581081	R.C.A. FUTSAL (Moirans)
590349	CALUIRE FUTSAL F.C.	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX
550893	PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	563851	ESPOIR FUTSAL 38
528347	MARTEL CALUIRE A.S.	552301	FUTSAL SAONE MONT D'OR
582731 554468	F.C. CLERMONT METROPOLE ou CLERMONT L'OUVERTURE	582739	VENISSIEUX F.C.

Nota - Le F.C. Clermont Métropole ayant déposé une réserve d'avant match, le dossier de la rencontre : F.C. Clermont Métropole / Clermont l'Ouverture est transmis à la Commission Régionale des Règlements.

Les 1/32èmes de finale se dérouleront le 09 février 2019.

La finale nationale est programmée au samedi 11 mai 2019.

COUPES FUTSAL U15 ET U18 (secteur Ouest)

En collaboration avec l'E.T.R. et dans le cadre du développement des pratiques, l'organisation des Coupes Futsal U15 et U18 sur le secteur Ouest est reconduite pendant cette trêve hivernale. Ces épreuves sont ouvertes à tous les clubs U15 et U18 du secteur évoluant en Ligue. Elles se disputent sous forme de plateaux à 4 équipes sur 3 journées : 12 janvier, 19 janvier et 02 février 2019.

Une finale est prévue le 17 février 2019 à Chatel-Guyon. Elle regroupera les vainqueurs de chaque groupe et un représentant de chaque District du secteur Ouest.

HORAIRES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DES CETTE SAISON (2018/2019)

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables depuis le début de la saison 2018-2019 (cf. article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la LAuRAFoot).

« Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRA), le **samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.**

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptées par la Commission Régionale Sportive. A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ».

Lever de rideau (cf. Art. 4.6 du règlement des championnats régionaux Futsal)

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

COURRIER

* **MAIRIE DE VAULX EN VELIN**

Concernant le choix du gymnase mis à la disposition de l'A. Futsal Vaulx-en-Velin pour le déroulement du match du 4^{ème} tour régional de la Coupe Nationale Futsal contre Condrieu F.C. le 25 novembre 2018.

Remerciements.

* **VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

La Direction des Sports et de la Logistique communique les dimanches d'occupation du gymnase Autun.

Pris note et remerciements.

* **PAYS VOIRONNAIS FUTSAL**

Tous les matchs à domicile (2^{ème} phase et Coupe) sont programmés le samedi à 19h00.

Yves BEGON,

Eric BERTIN et Dominique D'AGOSTINO,

Président des Compétitions

Co-Présidents